

L'ASSISTANCE SEXUELLE: COMMENT FAIRE SI C'ÉTAIT POSSIBLE?

Ce que pensent les personnes accompagnées

Ce que pensent les parents

Ce que pensent les professionnels





Directrice de la publication : Marie-Aude Torres Maguedano

Conception graphique : Marek Zielinski

© Unapei 2023



Ce document a été transcris par les transcripteurs de l'atelier FALC de l'association Avenir Apei.

SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'assistance sexuelle?	5
L'Unapei réfléchit sur l'assistance sexue	elle
Réfléchir tous ensemble	10
Quelles sont les questions sur l'assistance sexuelle ?	11
L'Unapei donne des idées pour la discussion	12

Qu'est-ce que l'assistance sexuelle?

L'assistance sexuelle est une aide pour avoir des relations.

Un professionnel peut venir pour avoir des relations avec vous.

Ces relations sont intimes ou sexuelles.

L'Unapei réfléchit sur l'assistance sexuelle

Les personnes se posent beaucoup de questions sur l'assistance sexuelle.

Pour aider à répondre à ces questions l'Unapei a écouté :

- des personnes accompagnées
- des familles
- des professionnels.

Les professionnels sont les éducateurs, les psychologues, les assistantes sociales...

Depuis longtemps, l'Unapei réfléchit sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

L'intimité et une vie affective et sexuelle sont importantes pour le bien-être des personnes accompagnées.

Les associations d'autoreprésentants sont des associations composées de personnes en situation de handicap.

Ces associations défendent les droits des personnes en situation de handicap.

Ces associations demandent le droit à l'assistance sexuelle.

Des personnes accompagnées attendent le droit à l'assistance sexuelle.

Des personnes accompagnées demandent l'assistance sexuelle.

Ces demandes sont difficiles pour les familles et les professionnels.

La loi interdit l'assistance sexuelle.

La loi compare l'assistance sexuelle à la prostitution.

L'Unapei se demande si la loi doit changer.

L'assistance sexuelle est une des solutions possibles.

Ces solutions doivent permettre:

- d'apprendre
- d'accompagner
- d'aider

L'Unapei veut aider à la discussion sur l'assistance sexuelle.

Réfléchir tous ensemble

L'Unapei a organisé des groupes de travail.

Dans ces groupes il y avait :

- des personnes accompagnées
- des familles
- des professionnels.

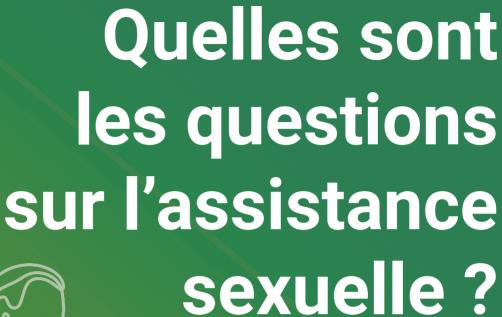
40 personnes ont participé aux discussions.

Chaque groupe a parlé:

- des attentes
- des questions sur l'assistance sexuelle
- des doutes sur l'assistance sexuelle.

Avec ces discussions, l'Unapei propose des idées pour réfléchir sur l'assistance sexuelle.

Vous pouvez voir le résumé des discussions sur www.unapei.org.





Dans le handicap les situations sont très différentes.

Les attentes aussi sont différentes.

Comment faire dans chaque situation?

Les personnes qui ont besoin d'assistance sexuelle sont très différentes.

Par exemple, les solutions ne sont pas les mêmes :

- pour un travailleur d'Esat qui vit chez lui
- pour une personne qui a plusieurs handicaps et qui vit dans un foyer ou une maison d'accueil spécialisée.

Cette personne ne peut pas dire ce qu'elle veut avec les mots.

Que doivent faire les professionnels et les familles ?

Les professionnels et les familles ne savent pas comment réagir.

Les situations sont très compliquées.

Les professionnels et les familles ne sont pas formés.

Ils ne savent pas:

- s'ils ne dépassent pas les limites entre éducation à la sexualité et assistance sexuelle
- s'ils ne dépassent pas les limites de l'intimité
- quelle est la place de chaque personne dans la décision ?

Où se trouve la limite entre protection et autodétermination?

Les familles et les professionnels doivent protéger les personnes accompagnées.

Les personnes accompagnées veulent l'autodétermination.

L'autodétermination c'est le droit de faire ses choix et de prendre ses décisions tout seul.

Les personnes accompagnées veulent choisir leur vie affective et sexuelle.

Une relation amoureuse peut être dangereuse.

Les personnes peuvent souffrir.

Quels sont les risques qui peuvent être acceptés ?

Comment préparer les personnes accompagnées pour pouvoir prendre leur décision ?

Comment accompagner les personnes sans leur monter la tête?

Comment mettre en place l'assistance sexuelle?

Il y a beaucoup de questions sur la mise en place de l'assistance sexuelle.

Ces questions sont par exemple :

Quelles doivent être les formations pour les assistants sexuels?

Quelles sont leurs conditions de travail?

Combien ça doit coûter?

Qui doit payer? La personne accompagnée ou la sécurité sociale?

Quels sont les endroits où se fait l'assistance sexuelle?

- au foyer
- à l'hôtel
- à domicile...

Pour l'Unapei, l'assistance sexuelle doit avoir 3 règles obligatoires. Ces 3 règles sont :

- L'assistance sexuelle doit être faite par des professionnels. Ces professionnels doivent être formés et autorisés.
- L'assistance sexuelle doit faire attention aux différences de chaque personne accompagnée.
- L'assistance sexuelle doit être faite dans un endroit qui protège la personne accompagnée et l'assistant sexuel.



Continuer à parler de la vie affective et sexuelle

Aujourd'hui on parle beaucoup de la vie affective et sexuelle pour les personnes accompagnées.

La vie affective et sexuelle apporte du bien-être et le bonheur.

Il faut continuer à informer les personnes accompagnées sur la vie affective et sexuelle.

Ces informations aident les personnes à décider par elles-mêmes.

Par exemple une personne accompagnée dit :

Je ne sais pas comment il faut faire.

Je participe à ce groupe pour parler du sexe, de l'amour... pour savoir comment ça pourrait se passer avec les assistants sexuels.

Avoir la même explication de l'assistance sexuelle pour tout le monde

L'assistance sexuelle ce n'est pas seulement le sexe de l'homme et de la femme.

Il faut penser à l'assistance sexuelle comme un accompagnement.

Cet accompagnement permet:

- de découvrir son corps
- de découvrir les parties sensibles
- de rechercher du bien-être.

Par exemple un professionnel dit :

L'assistance sexuelle est une partie de la vie affective.

Chez les personnes accompagnées les attentes sont différentes.

Ces attentes peuvent être :

- un simple besoin d'affection : par exemple prendre la main
- une relation sexuelle.

L'assistance sexuelle doit être adaptée à chaque personne

Toutes les situations sont différentes.

Il faut une solution qui peut être adaptée à chaque situation.

Par exemple un professionnel dit :

Il y a des personnes qui peuvent dire ce qu'elles veulent.

D'autres personnes ne peuvent pas dire ce qu'elles veulent.

Il faut utiliser un tableau d'évaluation.

Le tableau doit être rempli par : l'éducateur, le psychologue, l'infirmière...

Ce tableau est pour savoir si la personne accompagnée :

- a besoin de l'assistance sexuelle
- est d'accord pour une relation sexuelle.

Plusieurs personnes pour prendre la décision

Il a des personnes qui ont des difficultés pour :

- décider
- faire un choix.

Qui va décider de demander l'assistance sexuelle?

Cette décision doit être prise avec l'aide de plusieurs personnes :

- les éducateurs
- la famille
- les psychologues
- le médecin ou l'infirmière...

Par exemple un parent dit :

Il faut être sûr que la personne accompagnée soit d'accord.

Je veux être sûr que la personne accompagnée ne soit pas en danger.

Accepter les risques pour être autonome

Les parents et les professionnels veulent trop protéger et contrôler.

C'est contraire à ce que veulent les personnes accompagnées.

Les personnes accompagnées veulent prendre leurs propres décisions.

Il y a toujours des risques dans une décision.

Par exemple une personne accompagnée dit :

Il faut arrêter de nous dire qui ou comment on doit aimer.

Il faut nous laisser prendre des risques.

Même s'il est difficile de nous lâcher.

Une réflexion plus large sur la possibilité de décider seul

La discussion sur l'assistance sexuelle c'est :

- comment accompagner les personnes pour qu'elles décident elles-mêmes ?
- comment accompagner les personnes pour qu'elles choisissent elles-mêmes ?

Par exemple une personne accompagnée dit :

En France, on devrait avoir le droit de choisir.





Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - Tél : 01 44 85 50 50





